

... nous devons établir une limite. Et on veut empêcher les tentatives très bien orchestrées visant à influencer le gouvernement dans un but «particulier à l'organisme».

Je voudrais que le ministre de la Santé et du Bien-être social me dise si c'est bien là la politique du gouvernement. Le gouvernement révisera-t-il cette politique pour voir s'il convient de l'annuler ou au moins de la clarifier de manière à ce que les Églises et les organismes légalement reconnus qui jouissent d'exemptions fiscales à titre d'organismes de charité sachent au moins à quoi s'en tenir.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas assisté à la séance que le comité a tenue hier et, pour la troisième fois, je demande qu'on me donne la chance de lire les observations du ministre, ce qui me permettra peut-être de répondre à la question.

* * *

LES TRANSPORTS

BARRINGTON (N.-É.)—LES BANGS CAUSÉS PAR LES RÉACTÉS EN DÉPASSANT LA VITESSE SONIQUE

Mlle Coline Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les fonctionnaires du ministre l'ont-ils informé du fait que la population de la région de Barrington, en Nouvelle-Écosse, déplore encore et toujours les sérieuses ondes de choc ou le bruit que fait le Concorde en franchissant le mur du son et qu'on songe à accroître la fréquence des vols supersoniques à l'aéroport John F. Kennedy? Dans l'affirmative, le ministre est-il disposé à discuter de la situation avec son homologue américain, afin d'atténuer le problème que la situation pose à la population de South Western Nova?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la situation et, en fait, mes collaborateurs ont étudié le problème des bangs supersoniques. A notre demande, le parcours du Concorde a été déplacé de quelques milles au large du littoral. Cela n'a pourtant pas réglé le problème. Il semble en outre que certains de ces bangs ne soient pas produits par le Concorde, mais nous ne savons pas très bien par quoi. Des instruments très sensibles que les Américains veulent bien nous prêter et que nous devrions recevoir sous peu devraient nous aider à découvrir la cause de ces bangs qu'on continue d'entendre.

* * *

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES CRITÈRES UTILISÉS POUR LES APPELS D'OFFRES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre des Approvisionnement et Services a trait aux méthodes discutables du gouvernement en ce qui concerne les appels d'offres. La Canadian Association of Data Processing Service Organizations a accusé le gouvernement d'avoir accordé des contrats de plus de 2 millions de dollars à une entreprise d'ordinateurs du Québec, non pas parce qu'elle était la plus basse soumissionnaire, mais en raison de «considérations socio-économiques», pour reprendre l'expression du ministre des Approvisionnements et Services.

Cela dit, j'aimerais demander au ministre pour quelle raison des critères arbitraires comme «des considérations socio-écono-

Questions orales

miques» ont remplacé la façon habituelle de procéder comme facteur déterminant lorsque le gouvernement adjuge des contrats pour des travaux d'informatique

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, les prémisses de l'honorable député sont fausses. En fait, c'est à la suite d'appels d'offres publics que des contrats ont été accordés, soit à la firme mentionnée ou à d'autres firmes du Canada. Quant au contrat plus particulier au sujet duquel un article a paru dans le journal *The Citizen* d'Ottawa, je voudrais rassurer l'honorable député et lui dire que dans ce cas trois compagnies présentaient des prix semblables, qu'elles étaient toutes les trois hautement qualifiées pour effectuer le contrat et, qu'en définitive, il a été jugé bon d'accorder le contrat à IST qui est une compagnie de la province de Québec.

Il est normal que nous veillions à une meilleure distribution des achats gouvernementaux dans tout le pays. Je l'ai fait à l'occasion pour favoriser les provinces de l'Ouest; je l'ai également fait pour favoriser les provinces Maritimes, et je l'ai fait dans ce cas-ci pour favoriser une compagnie du Québec. Il faut se souvenir que dans le traitement des données électroniques, 78 p. 100 des contrats en 1977-1978 ont été accordés à des compagnies de l'Ontario. Je pense qu'il est bon et équitable que nous veillions également à ce que les autres compagnies aient une part raisonnable du marché lorsqu'elles se qualifient, et c'est ce qui s'est fait.

[Traduction]

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, étant donné que les entreprises d'informatique dépensent entre \$20,000 et \$60,000 pour soumissionner au gouvernement, et comme des considérations d'ordre socio-économique, qui est le synonyme à la mode de favoritisme, semblent l'avoir poussé à accorder des contrats à la société québécoise, même si d'autres entreprises avaient soumis des offres inférieures, le ministre aurait-il l'obligeance d'informer les entreprises en dehors du Québec qu'il leur est inutile de soumissionner, puisqu'elles n'ont aucune chance d'obtenir des contrats, ce qui leur permettrait d'épargner énormément d'argent?

M. l'Orateur: Le député de Yorkton-Melville.

* * *

LA CONSOMMATION

LA DISTRIBUTION DE BIBERONS PRÉSENTANT UN DANGER POUR LES BÉBÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Sait-il que l'un des articles que la plupart des hôpitaux offrent en cadeau aux nouvelles mamans à leur départ de l'hôpital est une bouteille de verre qui, selon les trois sociétés qui les produisent, peut présenter un danger car elle est faite de verre ordinaire et a tendance à se fragmenter lorsqu'elle est réchauffée ou stérilisée, ou qu'on y verse un liquide chaud, de sorte que l'enfant pourrait avaler un éclat de verre en même temps que son lait? Si le ministre est au courant, qu'a-t-il l'intention de faire pour corriger la situation?